

Refonder l'Ecole de la République

Les visiteurs de ce site ont pu prendre connaissance d'articles dévolus aux difficultés et avatars des institutions scolaires publique, très largement médiatisés par les « détracteurs patentés » et autres « contempteurs éternels » de l'école laïque républicaine (Cf. l'URL <https://asvpngf.com/index.php/2022/09/21/agir-et-lutter-pour-la-sauvegarde-de-lecole-institution-publique-gratuite-obligatoire-et-laïque/>

C'est ainsi que l'on a commenté sans ambage ni scrupule la désorganisation, la décadence, la dérive, la destruction, voire même la mort de l'Ecole publique ce qui semble relever d'une volonté délibérée de nuire. Jeter le discrédit voir l'opprobre sur l'Institution contribue à préparer l'opinion publique à sa privatisation et à sa marchandisation ; les seuls moyens selon certains de restaurer son prestige et son efficience éducative.

Toutefois ainsi que le souligne *Alain Dulot* dans un rapport public datant d'octobre 2012 intitulé « Refondons l'Ecole de la République » : « Chacun s'accorde à reconnaître la place centrale de l'École comme lieu d'acquisitions et d'apprentissages, comme facteur d'intégration sociale, comme instrument de la promesse républicaine : celle d'un égal accès au savoir, un savoir qui instruit, éduque, émancipe et permet l'insertion dans la société ».

Mais la reconnaissance de ces missions éminentes ne suffit pas car selon cet auteur : « depuis longtemps, le caractère fragmentaire de l'action publique et une absence de perspectives ont **opacifié le paysage éducatif**. Aux décisions adoptées, aux réformes engagées, il a manqué une cohérence qui eût exigé des ambitions fortes, des objectifs clairement identifiés, des actions cordonnées en vue de réaliser cette fin, ainsi qu'une volonté politique soutenue à travers le temps ». Ledit rapport est accessible à l'URL :

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000547.pdf>

Aussi documenté soit-il, ce document de 52 pages n'a pas été entendu. Il n'est donc pas étonnant que l'on puisse 10 années plus tard pointer sans scrupule le déclin de l'Ecole publique, cette évolution se faisant alors que prospèrent les écoles dites écoles libres et ou confessionnelles.

Est-ce à dire pour autant que les défenseurs et re-bâisseurs de l'Ecole publique ont cessé leur combat pour préserver, restaurer et moderniser l'outil républicain irremplaçable porteur d'émancipation, de progrès social et de fraternité qui fut créé au début de la 3^e République ?

La réponse est fort heureusement négative mais leur réflexion et leurs projets ne recueillent que peu d'échos dans les medias et ne semblent guère influencer l'opinion publique. Et pourtant ils concernent une réelle question de société... si ce n'est la principale.

Les visiteurs de ce site ,pourront consulter, à ce propos un certain nombre d'articles et de rapports publiés au cours des 10 dernières années . Il n'est pas question ici de rechercher l'exhaustivité dans ce domaine mais simplement de pointer quelques pistes de réflexion !

Rappelons tout d'abord **l'existence d'une Loi de la République** en la matière votée en 2013 sous l'intitulé plein de promesses : « Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République » (Loi n°2013 -595 du 8 juillet 2013) (Cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000026973437/>)

On trouvera à l'adresse :

<https://blogs.mediapart.fr/michel-fize/blog/150622/reconstruire-l-ecole-une-urgence-absolue> des commentaires venant à la suite de la parution de l'ouvrage de *Michel Fize* « *l'Ecole à la ramasse* » des pistes de réflexions, de nature peut-être à faire avancer la grande « **cause de l'école** ».

« **Quels savoirs pour une Ecole juste ?** » une question de *Claude Lelièvre* posée le 5 septembre 2022 dans le blog de *Mediapart* ? Cet auteur note que le mot d'ordre « **Contre l'Ecole injuste !** » a déjà été mis en avant moult fois. « Mais cette fois-ci il recouvre un ouvrage – incisif et décoiffant – où il est question **d'aller à la racine des obstacles** en « questionnant l'imaginaire scolaire », en « discernant les pièges », afin de vraiment aller au bout du bout : « repenser les savoirs à enseigner »

<https://blogs.mediapart.fr/claude-lelievre/blog/050922/contre-lecole-injuste>

Ledit mot d'ordre avait été remis à l'ordre du jour lors de la parution de l'ouvrage de *Roger-François Gauthier* et *Philippe Champy* intitulé :

Contre l'Ecole Injuste

dans le cadre des activités du CICUR (pour Collectif d'interpellation du curriculum) . Il s'agit de questionner l'imaginaire scolaire, de discerner les pièges et de repenser les savoirs à enseigner.

Selon son Editeur (*esf* - Sciences humaines) « Cet ouvrage, bref et percutant, dénonce les blocages et les imaginaires qui caractérisent la forme actuelle de l'École en France et empêchent sa démocratisation. *Philippe Champy* et *Roger-François Gauthier* ont choisi de ***traiter la question sous un angle original, celui des savoirs scolaires eux-mêmes*** : quels savoirs l'École enseigne-t-elle ? Quels impacts réels ces savoirs ont-ils sur les élèves ? Les auteurs s'étonnent que ces sujets de fond restent éludés alors même que la critique des inégalités de toutes sortes qui caractérisent l'École est désormais admise. »

« Héritage souvent inconscient de traditions reconduites sans examen, l'École se construit avec des disciplines trop étanches et des savoirs scolaires fractionnés entre l'école primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. Une organisation qui ne répond pas à l'apprentissage du monde complexe dans lequel les élèves d'aujourd'hui doivent apprendre à vivre. »

« À l'heure de la diffusion à grande échelle de *“fake news”* et de théories complotistes qui voudraient ébranler toute idée de vérité et d'humanité, mais où apprendre la culture de l'autre est devenu un outillage indispensable pour tout futur citoyen, tous les savoirs dont l'École est responsable doivent être repensés, ***afin d'assumer d'authentiques finalités démocratiques et d'être au clair avec les défis planétaires qui se posent à l'humanité.*** » Cf. <https://curriculum.hypotheses.org/>

Pour la petite histoire on rappellera que ledit CECUR avait interpellé , au printemps 2022, les candidats aux élections en leur adressant une lettre ouverte sur le devenir envisagé pour l'Ecole de la république en ces termes :

« Candidates et candidats à l'élection ..., le CICUR vous interpelle et vous demande :

-de vous engager à rompre avec la pratique, à chaque changement de majorité ou de ministre, des bouleversements des programmes scolaires qui ne transforment rien sur le fond,

-de vous engager à créer les conditions pour penser et mettre en œuvre le contenu d'une scolarité émancipatrice sur le temps d'une scolarité complète,

-de vous engager à ouvrir, dans les 100 jours suivant l'élection, une grande consultation **démocratique sur ce que l'École doit enseigner aux élèves pour les préparer aux défis du 21^e siècle.**

Ce débat sera piloté par une instance indépendante qui devra en transmettre les conclusions au gouvernement et au parlement. Il sera suivi **d'un référendum destiné à inscrire dans un bloc de constitutionnalité les finalités de notre École et de notre politique des savoirs, puis traduit en dispositions législatives et réglementaires.**" Cf. <https://curriculum.hypotheses.org/1396>

Les réponses se font attendre !

Pour patienter, on peut découvrir sous l'égide du "café pédagogique" : **« Ce que l'Ecole devrait enseigner. Pour une révolution de la politique scolaire en France »** dans l'ouvrage de Roger-François Gauthier publié par Dunod en 2014. Sa recension par Jean-Pierre Véran (Cf.<https://doi.org/10.4000/ries.4099>) révèle que :

« Récusant une vision de l'école dont la fonction majeure est de classer et de pourvoir, l'auteur s'engage pour une école qui considère comme essentielle la question de ce que les élèves doivent apprendre. Il s'agit donc d'interroger ce qui, pour beaucoup, relèverait d'un ordre naturel, parce qu'impensé : la structuration disciplinaire et l'histoire des savoirs scolaires, les examens... **À partir d'un état des lieux, il questionne successivement les savoirs scolaires, la culture commune, l'évaluation des élèves, le choix des apprentissages par les élèves, la construction des programmes, qui décide de leurs contenus, le rôle des professeurs, et les perspectives d'évolution future »...**

Il est souligné que l'auteur : « porte un regard critique sur les fonctionnements institutionnels que l'auteur connaît bien, sans pour autant se départir d'une approche équilibrée, qui n'exclut aucun des acteurs, mais vise à instaurer une coopération entre tous ceux que l'école concerne. Il en appelle à la connaissance et à la pensée pour ***bâtir une école apte à résister à la fragmentation et à la marchandisation du monde, tenant enfin les promesses de l'école républicaine d'un traitement plus égalitaire des élèves.*** ».

Notons aussi à l'instar du *Monde* du 6 septembre 2022 qui titrait :

« Il faut déclarer l'état d'urgence scolaire »

Trente députés de gauche s'alarment, dans une tribune au « Monde », sur la situation de l'école française qui contrevient, selon eux, aux engagements de la Convention internationale des droits de l'enfant. Selon ce journal (Cf.https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/06/il-faut-declarer-l-etat-d-urgence-scolaire_6140330_3224.html):

« Les années passent, les constats se succèdent, mais rien n'y fait : ***l'école française d'aujourd'hui suscite le désenchantement aussi bien chez les élèves que chez les personnels d'éducation ou chez les parents.*** Pour cette rentrée, tous les indicateurs nous alertent sur un état de crise généralisé du secteur scolaire : démissions en vagues, postes vacants, moral du personnel en berne... Cette situation inédite nous conduit à contrevenir à des engagements pris en 1989, lors de la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Tout d'abord, les articles 28 et 29 consacrés au droit à l'éducation et à l'épanouissement personnel des enfants ne sont pas appliqués. Le manque d'enseignants et d'AESH ***[accompagnants d'élèves en situation de handicap]*** ne permet pas aux enfants de bénéficier de ce droit. Le ministère n'est pas en mesure d'assurer qu'autant d'enseignants que nécessaire soient présents face aux élèves, le métier n'attire plus. »

« Cette absence de volonté politique et de réformes structurelles conduit à élaborer des dispositifs d'urgence à chaque rentrée, comme l'exemple scandaleux des « job dating » (i.e. ??? ndlr) organisés par le rectorat de Versailles qui ***fragilisent le système éducatif sans le réformer.*** Dans ce constat, nous ne pouvons pas oublier le système d'enseignement français à l'étranger qui est tout aussi sacrifié, la mise à disposition et le détachement

des professeurs étant devenu de plus en plus restreint et difficile faute de titulaires. »

Au final on pourra aussi trouver d'autres contributions fondatrices en se rendant aux adresses suivantes :

URL1 : <https://www.cairn.info/comment-refonder-l-ecole-primaire--9782804182090.htm> (Ouvrage de **Michel Develay** intitulé : *Comment refonder l'Ecole primaire ? Regards croisés*)où l'on pourra notamment découvrir, au chapitre 2 : ***“Hier le maître était nommé instituteur, aujourd'hui professeur des écoles. Ces changements d'appellation ont-ils un sens ?”***

URL2 : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/05/13052015Article635670993181576735.aspx> (article de **Jean-Paul Delahaye** *Refonder l'école c'est faire réussir les plus pauvres*) dans lequel on pourra se rassurer en lisant : « Il ne s'agit pas d'adapter l'école à la grande pauvreté mais de faire réussir tous les élèves, c'est-à-dire de faire en sorte que, quel que soit leur milieu d'origine, tous les enfants de ce pays maîtrisent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire. »

On y trouvera par ailleurs un propos(tenu au mois de mai 2015 !) qu'il urge de mettre à l'ordre du jour savoir : ***« La mixité sociale profite à tous les élèves. On sait que, quel que soit le type d'établissement, les élèves issus des catégories favorisées réussissent le mieux, ce qui ne surprend pas. Mais on sait aussi que les élèves issus des catégories défavorisées réussissent mieux lorsqu'ils sont scolarisés dans les établissements dont la mixité est la plus forte.*** La question peut aussi être posée de cette manière : dans l'école de la République, une partie de la population scolaire peut-elle être longtemps tenue à l'écart et se voir condamnée à des scolarités courtes ou incomplètes conduisant au décrochage sans poser de problèmes à la République elle-même ? ***Quelle société préparons-nous si nous ne parvenons pas à faire vivre et à faire apprendre ensemble, au moins pendant le temps de la scolarité obligatoire, dans des***

établissements hétérogènes, toute la jeunesse de notre pays dans sa diversité ? ».

Bon nombre des visiteurs de ce site seront enclins à penser qu'il s'agit là de re-découvertes ; quoi qu'il en soit, il faut s'en féliciter et souhaiter que promptement on en tire(enfin !) des leçons pour extraire notre ECOLE laïque républicaine des chemins de dérive et de déclin où elle se trouve .